



S'inscrire à la DSN

via www.net-entreprises.fr ou msa.fr

Les délais d'activation pour l'accès à la DSN sur le portail « Net-entreprises » ou sur « msa.fr », sont de 24 heures une fois l'habilitation ajoutée.



4 étapes

pour transmettre votre DSN mensuelle via le portail « net-entreprises.fr »

ÉTAPE 1

Page d'accueil www.net-entreprises.fr

- ✓ Cliquez sur « **se connecter** » et complétez le Siret, le nom, le prénom et le mot de passe.
- ✓ Cliquez sur « **connexion** ».

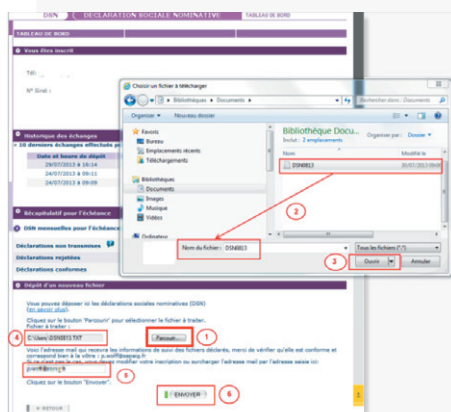
ÉTAPE 2

Page « **Accéder aux déclarations** »

- ✓ Cliquez sur « **Accéder à la déclaration** » en face de DSN. Si la DSN n'apparaît pas dans la liste des déclarations, cela signifie :
 - soit que les délais d'accès ne sont pas échus (24 heures),
 - soit qu'aucune habilitation (droit d'accès déclaratif) n'a été définie pour la DSN.

ÉTAPE 3

Page « **Votre tableau de bord DSN** »



- Au préalable, le déclarant doit extraire le fichier DSN de son logiciel de paie et l'enregistrer sur son poste :
 - sur le tableau de bord, cliquez sur « **parcourir** »,
 - **sélectionnez** le fichier à déposer,
 - cliquez sur « **ouvrir** »,
 - le fichier s'incrémente dans la zone,
 - **possibilité de changer l'adresse mail de réception des mails de suivi** (AEE, etc...),
 - cliquez sur « **envoyer** ».

- ✓ Une fois le fichier déposé, un message d'attente indique les pré-contrôles effectués.

Pour rappel, les pré-contrôles permettent de vérifier la « validité » du dépôt quant à sa structure et sa forme.

ÉTAPE 4

Page « **Accusé d'enregistrement électronique** »

- ✓ Un **Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE)** est fourni et permet d'attester au déclarant que le dépôt a bien été réceptionné et que les pré-contrôles sont OK.
- ✓ Le **fichier DSN va ainsi pouvoir être traité**. Chaque dépôt est identifié par « un numéro de référence de l'envoi » spécifique. Cette référence permet de retrouver rapidement un dépôt effectué.

Les étapes

pour le régime agricole via le portail « msa.fr »

ÉTAPE 1

Page d'accueil www.msa.fr

- ✔ Pour accéder à l'espace privé, complétez l'identifiant et le mot de passe.
- ✔ Cliquez sur « OK ».

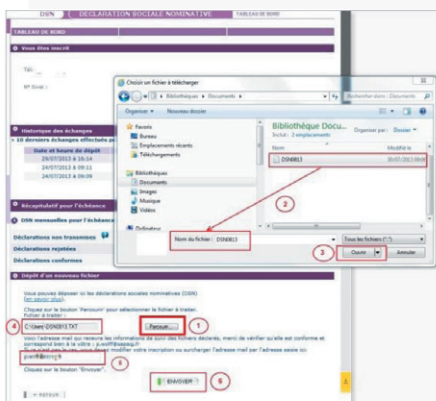
ÉTAPE 2

Page « Mes services pro en ligne »

- ✔ Cliquez sur « suivre et déposer une DSN ».

ÉTAPE 3

Page « Votre tableau de bord DSN »



Au préalable, le déclarant doit extraire le fichier DSN de son logiciel de paie et l'enregistrer sur son poste :

- sur le tableau de bord, cliquez sur « parcourir »,
- sélectionnez le fichier à déposer,
- cliquez sur « ouvrir »,
- le fichier s'incrémente,
- possibilité de changer l'adresse mail de réception des mails de suivi (AEE, etc...),
- cliquez sur « envoyer ».

- ✔ Une fois le fichier déposé, un message d'attente indique les pré-contrôles effectués.

Pour rappel, les pré-contrôles permettent de vérifier la « validité » du dépôt quant à sa structure et sa forme.

ÉTAPE 4

Page « Accusé d'enregistrement électronique »

- ✔ Un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE) est fourni et permet d'attester au déclarant que le dépôt a bien été réceptionné et que les pré-contrôles sont OK.

- ✔ Le fichier DSN va ainsi pouvoir être traité. Chaque dépôt est identifié par « un numéro de référence de l'envoi » spécifique. Cette référence permet de retrouver rapidement un dépôt effectué.

À la suite du dépôt



Votre fichier est correct dans sa structure,
il passera les contrôles



Votre fichier n'est pas correct dans sa structure,
il sera rejeté



Consultez votre tableau de bord
pour connaître les raisons
du rejet.

